

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	18 mars 2019	26 mars 2019
Quorum 63		
Votants 78		
Suffrages exprimés : 78		

Séance du 3 avril 2019

N°190403-19

L’an deux mil dix-neuf, le 3 avril à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLE, Maryvonne SCHILD, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean BUGEON représenté par Mme Marie-Laure VIRET
M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR
Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) représentée par M. Pascal DEBREE
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Joël SALLE
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE
M. Philippe ETIENNE a donné pouvoir à M. Yves LEFRIQUE
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
Mme Christiane HERVIEUX a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)
M. Jacques LEBALLEUR a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY
M. Daniel LEGROS a donné pouvoir à M. Daniel FREBOURG
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jean-Marie FERMENT
M. Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à M. Paul MENARD
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET
M. Jean-Pierre THEVENOT a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET

Absent excusé :

M. Régis PETIT

Absents :

MM Jean-François BOQUET, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Hervé MOUQUET et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine CHANGEUX a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Mise à jour du plan de financement prévisionnel du Budget de Viabilisation de la ZI de Sasseville

N°19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°150218-04 du 18 février 2015 créant le budget annexe Viabilisation ZI de Sasseville sous la nomenclature M14 en comptabilité de stocks,

Vu ensemble les délibérations n°150331-03 du 31 mars 2015, n°150405-12 du 5 Avril 2016, n°170329-18 du 29 Mars 2017 et n°180411-22 du 11 avril 2018 retraçant le plan de financement prévisionnel du budget viabilisation de la ZI de Sasseville,

Considérant l'intégration des terrains à aménager provenant du budget Zones Industrielles au profit du budget Viabilisation ZI de Sasseville, pour un montant de 56 194.63 € (valeur nette comptable),

Considérant le plan de financement pluriannuel et prévisionnel de ce budget présenté ci-dessous mettant à jour le remboursement de l'avance remboursable du budget principal,

Considérant que le prix de vente des lots est fixé, par délibération n°131218-25 du 18 Décembre 2013, à 8 € le m²,

Considérant qu'il est nécessaire de budgétiser une subvention du budget principal estimée à 157 434.43 € à la fin du plan de financement correspondant à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2019,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 19 mars 2019,

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte le plan de financement ci-dessous,**
- **autorise le Président à procéder à une avance remboursable du Budget Principal vers le budget Viabilisation de la ZI de Sasseville estimée à 22 454 € en 2019 et remboursée selon l'échéancier prévu,**
- **autorise le Président à verser une subvention du Budget Principal vers le budget Viabilisation ZI de Sasseville estimée à 157 434.43 €, selon l'échéancier prévu, afin de pallier à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains**

PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL ET PREVISIONNEL - BUDGET VIABILISATION ZI DE SASSEVILLE

LIBELLE DES DEPENSES		COUT HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
6015	Transfert de terrains	56 194.63 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	56 194.63 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL 6015	56 194.63 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	56 194.63 €	0.00 €	0.00 €
6	Frais de géométrie	8 627.77 €	1 100.00 €	1 203.41 €	768.36 €	1 040.00 €	4 516.00 €		
0	Etude de faisabilité financière						0.00 €		
4	Etudes services techniques - maîtrise d'œuvre						0.00 €		
5	TOTAL 6045	8 627.77 €	1 100.00 €	1 203.41 €	768.36 €	1 040.00 €	4 516.00 €	0.00 €	0.00 €
	Travaux de voirie						0.00 €		
	Travaux de réseaux - Eaux usées	196 604.77 €	95 713.91 €	100 890.86 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
	Travaux de réseaux - Eaux pluviales						0.00 €		
	Basse tension - Génie civil téléphone						835.97 €		
	Eclairage public appareillage	109 635.31 €	0.00 €	25 043.24 €	83 756.10 €	0.00 €	0.00 €		
	Tickets bleus EDF						0.00 €		
6	Réseau gaz	7 900.20 €		7 900.20 €		0.00 €	0.00 €		
0	Branchement gaz						0.00 €		
5	Adduction eau potable	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
	Plantation de haies	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
	Plantation espaces verts publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
	Signalisation	1 473.40 €	0.00 €	1 473.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
	Mobilier urbain	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
	Aménagement d'un rond-point	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
	TOTAL 605	315 613.68 €	95 713.91 €	135 307.70 €	83 756.10 €	0.00 €	835.97 €	0.00 €	0.00 €
6	Frais d'affichage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
0	TOTAL 608	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
8	Régularisation TVA	6.30 €	0.00 €	0.00 €	1.30 €	0.00 €	5.00 €	0.00 €	0.00 €
5	TOTAL 658	6.30 €	0.00 €	0.00 €	1.30 €	0.00 €	5.00 €	0.00 €	0.00 €
	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	1 849.66 €			1 848.57 €		1.09 €		
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	382 292.04 €	96 813.91 €	136 511.11 €	84 525.76 €	2 888.57 €	61 552.69 €	0.00 €	0.00 €
16874	Avance remboursable du budget principal	338 455.33 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	64 000.00 €	274 455.33 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	2 889.44 €					2 888.46 €		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	341 344.77 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.98 €	2 888.46 €	64 000.00 €	274 455.33 €
	TOTAL DEPENSES	723 636.81 €	96 813.91 €	136 511.11 €	84 525.76 €	2 889.55 €	64 441.15 €	64 000.00 €	274 455.33 €
	RECETTES HT								
7025	Vente de terrains aménagés	185 760.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	64 000.00 €	121 760.00 €
774	Subvention exceptionnelle	157 434.43 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	157 434.43 €
7473	Subvention Département	41 986.84 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 986.84 €	0.00 €	0.00 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	0.21 €	0.00 €	0.00 €	0.21 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	385 181.48 €	0.00 €	0.00 €	0.21 €	0.00 €	41 986.84 €	64 000.00 €	279 194.43 €
16874	Avance remboursable du budget principal	338 455.33 €	96 813.91 €	136 511.11 €	82 676.00 €	0.00 €	22 454.31 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	338 455.33 €	96 813.91 €	136 511.11 €	82 676.00 €	0.00 €	22 454.31 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL RECETTES	723 636.81 €	96 813.91 €	136 511.11 €	82 676.21 €	0.00 €	64 441.15 €	64 000.00 €	279 194.43 €

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gerard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Certifié exécutoire par le
PRÉSIDENT, compte tenu de
la Réception en Sous-Préfecture
le 9/04/19



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20190403-190403-19-DE
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019